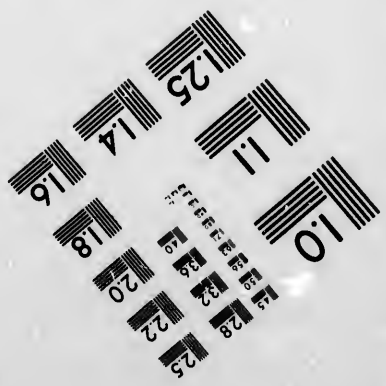
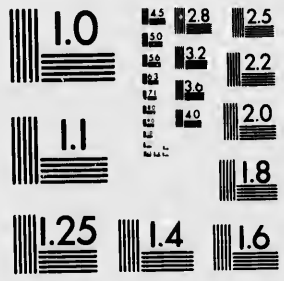


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



28 2.5
2.2
2.1

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



01

Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

Coloured covers/
Couvertures de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured plates/
Planches en couleur

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Show through/
Transparence

Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/
Reliure serrée (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure)

Pages damaged/
Pages endommagées

Additional comments/
Commentaires supplémentaires

Premier plat de couverture restauré.

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

Only edition available/
Seule édition disponible

Pagination incorrect/
Erreurs de pagination

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Pages missing/
Des pages manquent

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Maps missing/
Des cartes géographiques manquent

Plates missing/
Des planches manquent

Additional comments/
Commentaires supplémentaires

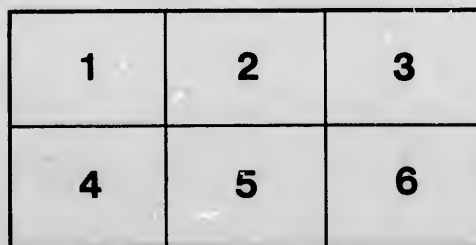
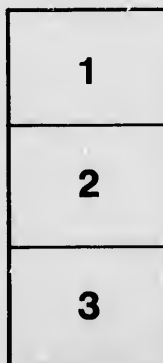
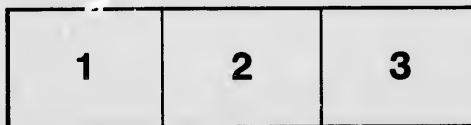
The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

Library of the Public
Archives of Canada

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :



*With best Comp^{ts} & sincere
regards of the Author.*

L'EXODE DES CLASSES

DIRIGEANTES

A LA

CESSION DU CANADA

PAR

L'HON. JUGE BABY

MONTREAL

1899





L'EXODE DES CLASSES DIRIGEANTES A LA CESSION DU CANADA

PAR LE JUGE BABY



EST-IL vrai que les seigneurs, les lettrés et les hommes du haut commerce quittèrent le Canada lors de la cession ?

Question d'une extrême importance et qu'il conviendrait de résoudre au plus tôt, afin de ne point laisser se propager plus longtemps une réelle erreur historique, un mensonge incompréhensible.

D'où sont venus ce mensonge, cette erreur historiques ? Est-ce du fait accompli, ou des travaux de nos écrivains, de nos historiens qui, se répétant les uns les autres, ont fini par ancrer leur manière de voir dans l'esprit du peuple ?

Où, il est grandement temps d'éclaircir ce point de notre histoire. Nous avons résolu d'apporter notre contingent à la solution de cette question ; si nous

nous bornons, d'autres développeront les idées, les preuves que nous allons donner comme de simples jalons.

Voyons d'abord ce que nos écrivains ont dit sur ce sujet ; nous aborderons ensuite les faits.

En suivant l'ordre chronologique, nous constatons que Smith et Perrault ne touchent point à la question qui nous occupe.

Le premier qui en fasse mention est Bibaud, père, un érudit véritable que nous traitons un peu trop souvent à la légère, malgré la sûreté de ses renseignements.

A la page 11 du vol. II de son *Histoire du Canada*, il s'exprime ainsi :

“ Quoique signé le 10 février 1763, le traité de paix ne fut connu, ou du moins publié en Canada, qu'au mois de mai suivant. Cet événement occasionna encore l'émigration de *mille a douze cents* Français ou Canadiens.

“ Cette diminution de la population canadienne était d'autant plus à regretter qu'elle avait lieu dans la classe élevée, la seule alors, à peu d'exception près, où il y eût des talents développés, et des connaissances acquises. Le changement alors opéré pour le pis, sous le rapport des arts et des sciences, se fit sentir longtemps dans le pays.”

Garneau, tome II, page 384, marchant sur les traces de son prédécesseur, mais d'une manière plus prononcée encore, dit :

“ Après trois longues années passées entre la crainte et l'espérance, les habitants virent tomber leur

dernière illusion. Leur destinée fut fixée d'une manière irrévocable à celle de la Grande-Bretagne par le traité de 1763, qui détermina une nouvelle émigration. Les marchands, les hommes de loi, les anciens fonctionnaires, enfin la plupart des notables qui se trouvaient encore dans le pays, passèrent en France. . . . Il ne resta dans les villes que quelques rares employés subalternes, quelques artisans, à peine un marchand, et les corps religieux. Cette émigration ne s'étendit point aux campagnes, où la population était attachée au sol."

Vient maintenant M. l'abbé Ferland, toujours si bien renseigné, et généralement très prudent en tout ce qui touche à l'histoire du Canada. Entraîné, sans doute, par ce que nous venons de lire, il écrit à la page 606 du tome II de son *Histoire du Canada* :

"Peu de temps après, les troupes françaises partirent pour rentrer en France ; avec elles laissèrent le Canada presque tous les chefs de la société ; dans le pays restaient plusieurs seigneurs, peu d'hommes appartenant aux classes libérales et une population d'origine française d'environ 70 mille âmes. Avec elle, demeurait le clergé, qui, dans l'absence des anciens chefs du peuple, se trouva ainsi chargé non seulement de conduire le peuple dans la voie de la religion, mais encore de le guider dans la politique et les matières civiles."

Dès lors, on répéta presque à l'unisson que le Canada avait été à peu près complètement déserté par les classes élevées, instruites. On daigna concéder qu'un tout petit nombre de seigneurs, et à peine un marchand étaient restés ; mais c'était tout.

Il fallait en prendre son parti : la chose était incontestable, les trois villes de ce temps-là avaient perdu à peu près tout ce qu'elles avaient renfermé jusqu'alors de gens supérieurs et intelligents.

Un éminent publiciste français, bien connu et grandement apprécié parmi nous, celui-là même à qui il est si délicatement fait allusion dans la citation ci-après de l'ouvrage des Ursulines de Québec, ne se contenta pas d'emboîter le pas derrière M. l'abbé Ferland : il le dépassa de beaucoup, et plusieurs autres écrivains que nous ne nommerons pas, en firent autant.

Vers 1863 parut, à Québec, un livre estimé de tous ceux qui étudient notre histoire, la véracité des faits nombreux et nouveaux qu'il renferme étant toujours rehaussée par le charme du style. Dans cette *Histoire des Ursulines de Québec*, on entend, pour la première fois, une timide protestation, ou mieux une objection, contre les dires de nos historiens.

Nous citons textuellement :

“ Le Marquis de Vaudreuil et sa famille, le Chevalier de Lévis et ses officiers au nombre de 185, Bigot l'intendant et ses employés, (une partie seulement) des soldats au nombre de 2000 et 500 matelots de la Marine Royale, quittèrent pour toujours le pays. Plusieurs familles canadiennes se joignirent à eux pour faire voile vers la France. . . . ”

Dans la note au bas de la page :

“ Nous sommes loin de partager l'idée que la plupart des familles influentes du Canada émigrèrent à la conquête. Bon nombre même de celles qui parti-

rent d'abord, revinrent au pays dans les années suivantes, comme le prouvent nos correspondances."

Plus loin, elle ajoute encore :

"En traversant depuis quinze ans tant d'orages, tant d'annonces de départ et de ruine ; nos lectrices ne se sont-elles pas demandées avec qui enfin nous allions nous retrouver et vivre ? Quant à nous, cette question s'est souvent présentée à notre esprit. Imbue de cet avancé de la plupart des écrivains, que la classe élevée et instruite avait presque entièrement abandonné le pays en 1760 et dans les années subséquentes, nos documents nous mettaient souvent en face des contradictions palpables, qu'il était naturel de chercher à s'expliquer. Si toutes les personnes influentes étaient parties, pourquoi rencontrions-nous si fréquemment leurs noms ? Plus nous avançons, plus nous étions convaincue qu'il devait y avoir erreur quelque part. C'est cette conviction qui nous a poussée à une investigation plus profonde et plus minutieuse des noms et des faits ; et nous devons avouer qu'une lumière nouvelle s'est faite dans notre esprit. Nous sommes heureuses de pouvoir emprunter ici de longs extraits à un travail que notre Rév. Père aumônier, M. l'abbé G. L. LeMoine, destinait à l'impression, et qui lui a coûté de longues recherches. Ce travail prouve abondamment que le pays a moins souffert par l'émigration qu'on ne l'a généralement cru.

"Un point surtout que notre coeur ne pouvait admettre, c'était cette accusation grave portée quelque part, que la divine Providence avait fait disparaître

la noblesse canadienne après la conquête, en punition de la mauvaise conduite de ses membres. Ah ! un coeur canadien, fidèle au souvenir au passé, aux traditions de ses pères, n'a jamais conçu une pareille pensée. Nous n'avons aucune objection que l'Histoire stygmatisé l'Intendant Bigot et la plupart de ses employés, dont le plus grand nombre se trouvaient dans les villes et les forts un peu considérables ; ils ont mérité d'être accusés et condamnés. Nous serions même prête à faire une large concession à l'égard des employés de l'administration militaire, des officiers de l'armée, dont les moeurs étaient loin d'être irréprochables. Mais soutenir que le très grand nombre de familles marquantes, appartenant à la colonie, a émigré après 1759, et marquer pour cause première le dessein providentiel indiqué plus haut, c'était une assertion qui donnait à réfléchir ; si elle se pouvait pardonner à un auteur étranger au pays, nous, au moins, devons voir aux preuves qu'exigeait une charge assez flétrissante pour les premiers bien-faiteurs du Canada, dont tant de fois nous avons eu occasion d'exalter les vertus."

Après avoir cité cette parole d'un grave publiciste, M. Roger Collard : "Une naissance illustre sera toujours une grandeur, et le respect de la gloire passée prend sa source dans de nobles sentiments," elle ajoute : "Nous n'avons pas malheureusement tous les documents désirables, à l'égard du point que nous avons à coeur d'établir ; néanmoins, il y a des noms et des faits qui paraissent avoir été en partie ignorés de nos historiens, ou qui n'ont pas été rapprochés de manière à exposer la question dans son vrai jour."

Puis elle cite des faits et des noms à l'appui de ce qu'elle avance, et elle termine par cette réflexion si juste, si convaincante :

“ Malgré la diminution que causa l'émigration dans la classe élevée, il resta certainement encore assez de personnes marquantes, pour conserver parmi les Canadiens cet esprit droit, ces sentiments nobles et généreux, cette libéralité à l'égard des personnes d'une autre origine, cette urbanité de manières, cette hospitalité qui les ont toujours distinguées, et qui excitent toujours l'admiration des voyageurs et des étrangers.”

Plus à même que bien d'autres par leur haute position d'institutrices de la jeunesse, ce qui les met en rapports directs avec ce qu'il y a de mieux au Canada, ces admirables religieuses pouvaient connaître, juger et apprécier l'état réel et intellectuel du pays lors de la cession et après. Leur appréciation devait être bien fondée, se dirent un bon nombre de Canadiens, et l'erreur historique soutenue jusqu'ici depuis si longtemps et avec tant de persistance, on ne sait trop pourquoi, reçut son premier coup, et depuis elle n'a cessé de perdre du terrain.

En 1866, M. l'abbé Daniel, prêtre distingué de Saint-Sulpice, à Montréal, écrivait son *Histoire des grandes familles du Canada*, qu'il a appelée *Nos Gloires nationales*. Sentant bien, d'après ses études, ses recherches très consciencieuses, que l'erreur, toujours bien accueillie en certain quartier, en partie du moins, ne pouvait se maintenir à la lumière des faits, il se risqua avec prudence à donner son opinion :

“ Suivant quelques historiens, dit-il, avec la domination française disparut la noblesse canadienne ; d’après d’autres, (et il ne saurait être rangé ailleurs que dans cette catégorie) elle continua à habiter le pays. Ces deux sentiments peuvent se concilier.”

Evidemment, M. l’abbé Daniel n’aimait point à heurter, à contredire son éminent et vénérable confrère, celui-là même à qui l’annaliste des Ursulines fait allusion. Il ne peut y avoir de conciliation d’idées en la matière.—Où est la vérité ?

Afin d’excuser, peut-être de reconforter les partisans de l’exode, il mentionne, mais avec quelle hésitation, on le remarquera, le naufrage de l’“ Auguste,” que tout le monde connaît. “ Mais pour être exact, dit-il, il faut ajouter que le plus grand nombre de seigneurs qui avaient échappé à la mort dans les combats ou dans le naufrage de l’“ Auguste,” ne trouvant aucun moyen de subsister convenablement en France, repassèrent en Canada. Quoi qu’il en soit, cet éloignement momentané ou définitif de la noblesse ne laissa pas que d’affecter profondément le peuple canadien, *comme il a été dit avec raison.*”

C’est nous qui soulignons.

Nous prenons acte de ce franc aveu du savant écrivain. Mais en quoi, nous permettons-nous de demander, “ l’éloignement momentané de la noblesse”—de 1760 à 1763—aurait-il pu “ affecter profondément le peuple canadien ? ” Disons-le bien franchement, nous aussi : il nous est tout à fait impossible de le voir.

Un peuple qui vient de passer par toutes les horreurs de la guerre, de subir la cruelle épreuve de la

conquête, de voir s'éloigner de ses rivages pour toujours, les représentants de cette majorité qu'il avait tant respectée, de ces frères, ces amis, ces protecteurs qu'il n'avait cessé d'aimer et d'admirer, ne saurait entrer dans un nouvel ordre de choses sans être agité, il nous semble, jusqu'au plus profond des entrailles. Que les Canadiens, sous le coup du découragement, en présence d'un avenir extrêmement difficile à prévoir, soient alors tombés dans une espèce de marasme voisin du désespoir, rien de plus naturel. Cependant, grâce à l'intervention d'une Providence évidente, manifeste, il n'en fut rien, au dire même de Garneau.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre l'embarquement des troupes pour la France et la ratification du Traité de Paris, "les Canadiens, dit-il, qui n'avaient pas quitté l'armée après le siège de Québec, l'abandonnèrent tout à fait après la capitulation de Montréal, et la paix la plus profonde régna bientôt dans tout le pays. A peine se seraient-ils aperçus qu'ils sortaient d'une longue et sanglante guerre, sans les affreuses dévastations qui avaient été commises."

Les Canadiens l'écrivaient même en France, ainsi que l'attestent nombre de lettres adressées à ceux des nôtres alors dans l'ancienne mère-patrie, où ils s'étaient rendus pour surveiller de près leurs affaires.

Enfin, arrive le compromis international qui scelle irrévocablement notre séparation. La répudiation, pour ainsi dire, par le gouvernement français, de la *monnaie de carte* et des *ordonnances* jette dans une ruine à peu près complète nos classes aisées.

Le coup fut terrible, on le comprend ; mais nos compatriotes ne s'en laissèrent point abattre. Presque tous ceux qui étaient alors en France lui dirent un suprême adieu et revinrent au Canada, bien résolus de combattre généreusement côte à côte avec leurs nouveaux compatriotes, les ennemis d'hier, dans le difficile chemin de la vie. Le sort en était jeté : ils ne devaient plus être que des Canadiens.

C'est à cette décisive époque que nous revinrent, entre autres, car il serait trop long de les énumérer tous, les

De Montenoj,	Perrault,
Le chevalier de Niverville,	De Lanaudière,
Sabrevois,	Duchesnay,
Hertel,	De Lotbinière,
Lachevrotière,	Chorel de St-Romain,
De Meyer,	Dufy-Charest,
Bertrand du Boisjue,	St-Ange-Charly,
Guy,	De Vienne,
Remont,	De LaMorandière,
Godfroi de Linctot,	Hertel de Chambly,
De Montesson, fils,	De Lanaudière, père,
Schindler,	Levesque,
Denau de Muy,	Chaillé,
De Montizambert,	Porlier,
Bouvet,	Desauniers Beaubien,
De Bleury,	Mézère,
Baby de Ranville,	Etc., etc.

Nous voyons même, rappelés par leurs parents, descendre sur nos rivages pour s'y fixer, ces jeunes officiers canadiens, qui avaient été attachés à l'armée régulière française.

Parmi eux nous comptons les

Tarieu de Lanaudière, fils,	Sabrevois de Bleury,
Picoté de Belestre,	Vassal de Montviel,

Juchereau-Duchesnay,
Hertel de Rouville,
De LaNoue,
Margane de LaValtrie.

De Rocheblave,
Boucher de Boucherville,
Etc., etc.

En un appendice de son ouvrage déjà mentionné, M. l'abbé Daniel donne les noms de ceux des officiers — capitaines, lieutenants, enseignes — dans les compagnies du détachement de la marine, autrement appelées “les troupes du Canada.” Ces officiers, licenciés sans aucun doute, ne passèrent point de l'autre côté. Il en cite d'autres qui, après avoir reconduit leurs soldats en France, sont revenus tout aussitôt. Il y en a plus d'une centaine, tous Canadiens de naissance.

Parkman, dans son brillant ouvrage intitulé : *Montcalm and Wolfe*, vol. II, page 383, après avoir, comme les autres, mentionné le départ de ce qui restait de l'armée française et des principaux fonctionnaires de la colonie dans des vaisseaux fournis par les vainqueurs, s'exprime ainsi :

“ They were voluntarily followed by the principal members of the Canadian noblesse, and by many of the merchants who had no mind to swear allegiance to King George. The peasants and poorer colonists remained at home to begin a new life under a new flag.” Puis, il décrit la perte de l’“Auguste” à l'appui de son affirmation, ainsi que deux autres écrivains l'avaient déjà fait avant lui.

Voyons donc tout de suite quelle grande importance put avoir ce désastreux événement au point de vue du sujet qui nous occupe ; examinons ce qu'il prouve.

A bord du malheureux vaisseau se trouvaient réunis seize nobles, chiffre exact, cadets de familles pour la plupart, à l'exception de M. de Lacorne Saint-Luc qui fut sauvé et demeura au milieu de nous ; et plusieurs négociants. Il n'est pas un nom parmi ces infortunés, que l'on ne retrouve au Canada, si ce n'est celui des deux Raimbault-Groschêne ; et encore, avaient-ils des représentants au pays.

Comme preuve, c'est donc un fait sans la moindre portée, sans aucune importance que Parkman invoque : c'est même futile. En effet, que dit ce chiffre tout à fait insignifiant en face du nombre considérable de nobles, de gentilshommes, de bourgeois, de négociants, d'hommes de loi, etc., etc., demeurés au Canada, ainsi que nous allons le voir tout à l'heure ?

Tous s'accordent sur un point : les troupes régulières, ainsi que les principaux fonctionnaires de la colonie, furent embarqués sur les vaisseaux du roi d'Angleterre et conduits en France. Mais à cela se borne à peu près cette émigration toute naturelle, obligatoire même en l'état des choses. Car le conquérant n'eût pu raisonnablement permettre à l'armée, aux officiers supérieurs, civils et militaires, de demeurer dans un pays où toutes les administrations allaient être remplacées par les nouveaux venus. N'est-ce pas ce qui se produit toujours en pareilles circonstances, et ce fait renouvelé en Alsace-Lorraine est-il si éloigné de nous que personne n'en ait souvenance ?

Très peu de familles canadiennes les suivirent. Il est vrai que l'on trouve parmi elles des noms bien connus ; mais la plupart ne représentaient que des

cadets qui, appartenant à l'armée ou voulant suivre la carrière des armes à laquelle ils se destinaient, s'en allaient vers des rivages où seulement ils espéraient voir la fortune leur sourire. Quelques marchands se joignirent aussi à eux, se croyant gênés dans leur négoce par les règlements imposés par le nouveau régime, à l'effet de protéger et de favoriser quelque peu les siens. Dégoûtés de cette conduite qui leur semblait tyrannique, et sur l'inspiration du moment, ils abandonnèrent le pays, sauf à regretter, plus tard, cette détermination intempestive ; ainsi que plusieurs l'exprimèrent ouvertement dans leurs lettres adressées au Canada.

Le vrai moyen d'établir que les occupants d'une habitation l'ont quittée temporairement ou pour toujours, c'est de s'assurer si, en effet, les lieux ont été vidés, selon les termes du palais.

Evidemment, ainsi que l'a remarqué M. l'abbé Daniel, il y a contradiction sur la matière entre les différents historiens canadiens. Mais il ne se peut agir, encore une fois, de les concilier en leur faisant faire des concessions réciproques ; car la question n'est point une question de sentiment, d'appréciation de quelques faits plus ou moins sérieux. C'est devenu une question de jugement, de preuve indéniable ne laissant plus douter de quel côté se trouve le vrai. Et la vérité, ici, ressort des raisons convaincantes, des faits précis et irréfragables.

Quittons le domaine des suppositions, ne laissons plus libre cours à notre imagination ; ne répétons plus, sans examen, les dires de nos devanciers. C'est

en produisant des faits qui s'imposent que l'on arrivera à faire la lumière sur une question trop longtemps débattue et qu'il faut enfin, dans l'intérêt de notre histoire, résoudre définitivement, répétons-le.

La preuve la plus solide, c'est de faire connaître, si nous le pouvons, les noms des familles demeurées au Canada lors de la cession, et qui n'ont point cessé de faire partie de sa population alors peu nombreuse.

Longuement, patiemment, nous avons consulté nos archives, les registres paroissiaux, les études de notaires ; nous avons fouillé dans les actes authentiques, dans les pièces de famille mises gracieusement à notre disposition ; nous sommes en mesure aujourd'hui, pensons-nous, d'affirmer d'une façon mathématique au public canadien qu'une infime minorité seulement des classes élevées et instruites, à la cession du Canada, s'en est éloignée sans esprit de retour. Nous croyons pouvoir établir aussi que ceux de nos écrivains qui ont parlé de l'exode de la noblesse du Canada, se sont tout simplement trompés, n'ayant jamais pris la peine d'examiner sérieusement la question.

Tout doute doit disparaître en face du nombre considérable de familles dirigeantes qui préférèrent opter pour le Canada, en faire leur patrie et celle de leurs descendants.

Voici les noms principaux que nous avons recueillis, tous minutieusement contrôlés par des pièces authentiques ou par des documents privés d'une grande crédibilité :

SEIGNEURS

Joybert de Soulanges,	Damours de Clignancour,
Saveuse de Beaujeu,	Damours de Courberon,
Chartier de Lotbinière,	D'Esmard de Lusignan,
Lambert Dumont,	Sabrevois de Bieury,
Leber de Senneville,	Legardeur de Courtemanche,
Céloron de Blainville,	Martel de Brouages,
LeMoyné de Longueuil,	Couillard de l'Espinay,
Boucher de Boucherville,	Poulin de Courval,
Boucher de Montbrun,	Bellecourt de Lafontaine,
Boucher de Laperrière,	Migeon de Lagauchetière,
Boucher de Montarville,	Gastineau Duplessis,
Boucher de Grosbois,	Chavigny de Lachevrotière,
Boucher de Lillebonne,	Joliet d'Anticosti,
Boucher de Montzambert,	Joliet de Ste. Claire,
Boucher de LaBruère,	Morel de la Durantaye,
Boucher de LaBroquerie,	Fleury d'Eschambault,
Boucher de Niverville,	Levrard,
Gaultier de LaVerandrye,	Lepage de St. Barnabé,
Gaultier de Varennes,	Lepage de Ste. Claire,
Jarret de Verchères,	Foucault,
Boucher de Grandpré,	Chavois de Noyan,
Jarret de Beauregard,	Perthuis,
De Varennes,	De Gannes de Falaise,
Pécaudy de Contrecoeur,	Cugnet de St. Etienne,
De St. Ours,	De Couagne,
Denau de Muy,	De St. Ours,
Hertel de Chambly,	St. Ours Deschaillons,
Jenisson,	De Lacorne de Chapt,
Hertel de Beaubassin,	De Lacorne St. Luc,
Hertel de Rouville,	Nolant LaMarque,
Dandonneau du Sablé,	Fleury de LaGorgendière,
De Hertel,	Gourdeau de Beaulieu,
Marganne de LaValtrie,	Riverin,
Crevier de LaMeslée,	Hamelin,
Crevier de Saint-François,	Taschereau,
Sicard de Carufel,	D'Audegan,
Bruno-Petit,	Hazeur de Lorme,
Le Gras de Pierreville,	Robineau de Bécancour,
Panet,	Damours des Plaines,
Denys de St. Simon,	Brassard Descheneaux,

Denys de LaRonde,	De Villeray de la Cordonnière,
Denys de Vitré,	Lessard,
D'Ailleboust d'Argenteuil,	Charest,
D'Ailleboust de Cerry,	De Norey DuMesnil,
D'Ailletoust de Musseaux,	Champlain de Cabanac,
D'Ailleboust de Périgny,	De Villedonnée,
D'Ailleboust de Mantet,	Dugué de Botsbrillant,
D'Ailleboust de Cuisy,	Romain Becquet,
D'Ailleboust de St. Vilmé,	Berthelot,
D'Ailleboust de la Magdeleine,	Dunière,
Cressé,	Noyelle de Fleurimont,
Chaussegros de Lery,	Mouet de Moras,
Taschereau de Linère,	Godfroi de Linctot,
De Beaumont,	Le Maître de LaMorille,
Juchereau Duchesnay,	St. Ang. de Belleive,
D'Irumberry de Salaberry,	Piot de Langloiserie,
Godfroi de Tonnancour,	Du Tremblay,
Godfroi de Normanville,	De Villiers Douville,
Godfroi de Vieuxpont,	Bailly de Messein,
LeMoye de Martigny,	Mariacheau d'Esplits,
Rouer de Villeraye,	Belair,
Neveu-Sevestre,	Bissot de Larivière,
Tarieu de Lanaudière,	Martel de St. Antoine,
De Vienne,	De Bonne de Misselle,
Amiot de Vincelot,	Toupin du Sault.
Aubert de Gaspé,	

L'énumération en est longue, n'est-ce pas ? Et pourtant il est facile d'y ajouter encore d'une manière sensible.

Outre cette nomenclature nombreuse de seigneurs, il y a encore les nobles, les gentilshommes et autres qui avaient cru ne pas devoir abandonner leurs terres et leur avenir pour se retirer sur le sol français, nommons les suivants :

Picoté de Belestre,	De Peiras,
D'Estimauville, baron de Beau-	Vassal de Monviel,
mouchelle,	Duvergé de St. Blain,
Courraud LaCoste,	Dequindre Douville,

Rastel de Rochelblave,
 Charron de Lespinaise,
 Baby de Ranville,
 De Rigaudville des Bergères,
 De Bonne de Leadiguières,
 Verneuil de Lorimier,
 Dufrost de la Gemmerais,
 You d'Youville,
 Duclos de Celles,
 Levraud de Langis,
 Cadieu de Courval,
 D'Adhémar de St. Martin,
 Marchand de Ligneris,
 De Villars,
 De Landrière,
 Dorval des Groseilliers,
 De Villedonné,
 Volant de Chamblain,
 St. Onge de Bellerive,
 Legardeur de Montesson,
 Robert de LaMorandière,
 Ruette d'Auteuil,
 Drouet de Richarville,
 LeFournier du Vivier,
 Le Gardeur de St. Pierre,
 St. Luc de Lacorne,
 Lefèvre de Bellefeuille,
 Robineau de Vilbon,
 De Lanoue,
 Le Nouffier de Boisclerc,
 Dufy-Charest,
 Dufy Desauillers,
 Baby-Chenneville,
 Desrivières Lamoinodière,
 Trottier-Beaubien,
 Ménécier de Monrochon,
 Goncaire de Chabert,
 Desdevans de Glandons,
 Chorel de St. Romain,
 St. Ange-Charly,
 Jucran de Piedmont,
 Louvigny de Montigny,

De Goutin,
 Testard de Montigny,
 Desjourdy de Cabanac,
 Desjourdis de Villebon,
 D'Houtelas,
 De Niort,
 Aubin de l'Isle,
 De la Sausaye,
 Jorcaire de Chauzonne,
 Desbarras,
 Hubert de la Croix,
 Gamelin Maugras,
 Fromenteau de Boucherle,
 Desauniers-Beaubien,
 De Landrière,
 De Langlade,
 L'Ecuyer,
 Bonneville de Bellefleur,
 Lériger de la Plante,
 Douaire de Bondy,
 Poulin de Francheville,
 Chatelain de Rigny,
 Porlier la Groizandière,
 Porlier Vincennes,
 Bécancour de Portneuf,
 Leroux d'Esneval,
 Moral de St. Quentin,
 Cauchon de LaVerdière,
 De Lafrenaye,
 De Billy,
 Delisle de la Cailletterie,
 Mésière de l'Epervanche,
 De St. André,
 Du Buisson de Tonty,
 De Catalogne,
 De LaPotherie,
 De Montreuil,
 Lachapelle de Bercy,
 De Berthe de Chailly,
 De Lamarre,
 Miville-Déchêne,
 Poulin de Courval,

Fournier de Bullival

Le Comte-Dupré,
St. Georges Dupré,
Peuvret de Menu,

Forestier du Longpré.
De Peiras, ~~vassal de Monviol~~,
Gaillard de St. Sauveur, etc., etc.

NEGOCIANTS A MONTREAL :

Guy,
Blondeau,
Le Pellé De LaHaye,
Lequindre Douville,
Perthuis,
Nivard St. Dizier,
Les frères Hervieux,
Gaucher-Gamelin,
Giasson,
Moquin,
St. Sauveur,
Pothier,
Lemoine de Monnière,
De Martigny,
De Couagne,
Desauniers,
Mailhot,
St. Ang -Charly,
Dumas,
Magnan,
Mittivier,
L'Amy,
Bruyères,
Chabollez, Pierre,
Fortier,
Lefèbvre du Chouquet,
Courtheau,
Vallée,
Cazeau,
Charly,
Carignan,
Auger,
Porlier, frère,
Pommereau
Larocque,
Dumeniou.
Roy-Portelance,
De Vienne,

De Monforton,
Sanguinet,
Campeau,
Laframboise,
Vauquier,
Guillemain,
Curot,
Dufau,
Campion,
Lafontaine,
Truillier-Lacombe,
Périneault,
Orillac,
Lévellé,
Bourassa,
Pillet,
Hurtubise,
Leduc,
Monbrun,
Landrieu,
Mezière,
Hubert,
Tabeau,
Sombrun,
Marchesseau,
Avrard,
Lasselle,
Dumas St. Martin,
Beaubien-Deaivrières,
Réaume,
Nolin,
Chabollez,
Cotté,
St. Germain,
Du Calvet,
L'Eschelle,
Bourassa,
Beaumont.

NEGOCIANTS A QUEBEC :

Cureux de St. Germain,	Dunière,
Papin-Baronnet,	Basin,
Comte,	Cherrier,
Des Roches,	Voyer,
Boisseau,	Larcher,
Philibert,	Bernard,
Taché,	Foretier,
Pascaud,	Séguin,
Dunière,	Sombrun,
Basançon,	Perrault,
Frémont,	Morin,
La Force,	Guichaud,
Levesque,	Charlery,
De Fleurimont,	Trottier Desauniers-Beaubien,
Perrault,	Riverin,
Brissot,	Dumont,
LeMoine des Pins,	Hiché,
Marcoux,	Le Maître de LaMorille,
Bourassa,	Marchand.
Charest,	

NEGOCIANTS A TROIS-RIVIERES :

Pélessier,	Dufau,
Perrault,	Perroy,
Jacquin,	Beaucin.

LES JURISCONSULTES

Sous le régime français, la profession d'avocat était inconnue : les huissiers, hommes instruits, remplissaient les fonctions d'avoués et de représentants des parties en cause devant les tribunaux. Ce qui n'empêche pas, cependant, qu'il y eut des jurisconsultes savants auprès desquels les plaideurs se rendaient pour se procurer les lumières légales dont ils avaient besoin.

Un très grand nombre restèrent au pays. Noms, entre autres, les

Taschereau,
Gaillard,
Belcourt de Lafontaine,
Juchereau,
Mézière,
Saillant,
Girouard,
Moreau,
LePailleur,
Hodienne,
De Coste, père et fils,
Louet,

Bonneau,
Porlier-Benac,
Hubert,
Descheneaux,
Lamorille-Lemaltre,
Sanguinet,
Badeaux,
Pinguet,
Berthelot,
Foucher,
Etc., etc.

Trois d'entre eux, au moins, avaient appartenu au Conseil Supérieur.

Mais, celui qu'il convient de mettre en tête de ces hommes de lois, c'est Cugnet, ce patriote sincère dans le vrai sens du mot, ce jurisconsulte éclairé auquel nous devons une si grande reconnaissance pour la conservation au Canada des lois françaises. Sans les efforts inouïs de ce grand citoyen, de ce savant, auprès du gouvernement anglais, elles étaient irrémédiablement perdues.

Rien, absolument rien, ne pouvait l'empêcher de travailler au noble but qu'il s'était proposé : études profondes, observations judicieuses et bien fondées, représentations respectueuses mais fermes en même temps, supplications même, c'étaient ses armes. En un mot, il employa tout ce qu'un esprit sérieux peut inventer pour parvenir au succès auquel il arriva enfin, après un travail incessant et opiniâtre de quatorze années, par l'obtention de l'Acte Impérial de 1774.

Nous n'irons pas jusqu'à dire qu'il fut seul à la tâche. Oh ! non. Cugnet était trop éclairé pour se renfermer dans un tel exclusivisme ; mais nous n'hésitons pas un seul instant à affirmer que la plus grande, la plus glorieuse part lui revient, incontestablement. Il est pénible, cependant, de l'avouer : ce nom, comme celui de beaucoup d'autres éminents Canadiens, est presque inconnu maintenant, et plus ce barreau que partout ailleurs, semble-t-il.

Il nous a laissé sur nos lois divers traités de très grand mérite, fruits de ses longs et pénibles travaux faits en vue de la conservation au Canada de ces mêmes lois.

LES MEDECINS

N'allez pas croire qu'ils nous aient quitté avec les soldats de l'armée. Leur avenir était rivé en quelque sorte au Canada. Tout au plus s'en est-il détaché une demi douzaine.

Qui n'a pas entendu prononcer les noms des chirurgiens :

Benoit,
Badelard,
Jobert,
Soupiraux,
Gervats Beaudoin,
Destrampes,

Birault,
Fonblanche,
Hubert de LaCroix,
Lajus,
L'Érigault,
De Bonne, etc., etc.

Quant aux notaires, à l'exception de Danré de Blanzay et de quelques autres peut-être, la grande majorité demeura au pays ; c'est un fait indéniable.

N'est-ce pas assez d'hommes haut placés, éclairés, instruits, et surtout dévoués, pour conseiller et guider leurs compatriotes, au lendemain de nos désastres ?

Cent trente seigneurs, cent gentilshommes e. bourgeois, cent vingt-cinq négociants marquants, vingt-cinq jurisconsultes et hommes de loi, dont plusieurs avaient appartenu même au Conseil Supérieur, ainsi que nous l'avons dit plus haut, vingt-cinq à trente médecins-chirurgiens, des notaires, presque en nombre égal, n'est-ce pas plus que suffisant pour faire face aux besoins politiques, intellectuels et autres de la population que renfermaient alors les trois villes de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières ? Car, rappelons-le-nous bien : il ne saurait être question des campagnes, au sein desquelles, d'après Garneau, l'émigration n'avait causé aucune perturbation.

Selon l'historien Smith, la population de ces trois villes étaient de 6,700 âmes, 4,000 et 1,500, respectivement.

Ces quatre cents familles, à peu près, étaient suffisantes assurément à soutenir ce petit peuple, à le prémunir, à le protéger, contre cette espèce d'atrophie entrevue par nos premiers historiens ! Oui, évidemment, leur influence pour le bien-être de la population canadienne, dans toutes les couches sociales, ne saurait être mise en doute et fait plus que contre-balancer les départs sans importance que nous avons indiqués. Dès les premiers moments, cette influence se fit sentir, et elle a toujours continué d'être notre égide.

En réponse à l'affirmation de Bibaud : "que le changement alors opéré pour le pis, sous le rapport des arts et des sciences, se fit sentir longtemps," comme si tout le peuple était forcément resté à cause de cela dans un état d'infériorité. de marasme, se

traduisant par une réelle misère, nous dirons qu'en parcourant les livres de comptes des négociants de ce temps, nous avons rencontré des tailleurs, des horlogers, des perruquiers, des arquebusiers, des corroyeurs, des menuisiers, des charpentiers, des maçons, des forgerons, des chapeliers, des tonneliers. Et le nombre en est si grand, qu'il prouve surabondamment que, par leur intelligent travail, ils avaient réussi comme autrefois à gagner leur vie et celle de leurs familles dans le pays.

Loin de nous la prétention de dire que personne n'ait émigré en France : nous l'avons reconnu déjà plus haut. Nous connaissons trop bien et sommes trop fiers des beaux noms qui ont jeté sur la race canadienne un si vif éclat dans la vieille France, tels que les de Repentigny, les de Léry, les Bedout, les Juchereau de St-Denis, les de L'Echelle, les Grasset de Saint-Sauveur, les Perthuis, etc. Mais y en eût-il eu davantage, cela n'aurait pu amener la situation que Bibaud nous met sous les yeux : c'est-à-dire l'immense vide moral, intellectuel et social qu'il indique.

Rappelons-nous d'ailleurs que le petit nombre de ceux qui émigrèrent étaient presque tous des jeunes gens dont le but, en quittant leurs familles, était d'aller s'établir là, où le sentiment les attirant, ils pensaient améliorer leur sort. Ils choisissaient la France pour leur patrie, tandis qu'au même moment d'autres Canadiens, en France depuis quelque temps, revenaient ici, optant pour le sol natal. Cependant, les souches des premiers, profondément attachées aux lieux où avaient vécu leurs ancêtres, y demeurèrent ;

et nous en retrouvons aujourd'hui encore maints rejets distingués dans la société canadienne.

Il faut aussi que l'esprit impartial se pénètre bien de ceci : que parmi ces émigrés, il y avait certains officiers réformés, d'anciens fonctionnaires civils et militaires, de vieilles dames, tous jouissant de pensions de l'État français. Ils ne formaient, au total, qu'un chiffre bien insignifiant.

Il ne faut pas oublier non plus les quelques Canadiens qui se dirigèrent vers la Louisiane ; mais, dès l'instant de la cession de cette province à l'Espagne par la France, ces émigrants s'empressèrent de nous revenir presque tous,

Mais poursuivons notre série de preuves.

Quinze ans après l'éloignement du drapeau français de nos rives, nous sommes témoins d'un spectacle émouvant qui semble avoir échappé, par certains côtés du moins, aux historiens cités plus haut.

Les Américains, les *Bastonnais* des anciens jours, s'étant subitement rués sur le Canada, nous voyons les messieurs suivants, mus par un patriotisme admirable, se jeter courageusement dans le Fort St-Jean pour y défendre, contre l'envahisseur, le drapeau britannique, sous la protection duquel vivait leur pays.

Ouvrons les annales du temps : à chaque page, nous retrouverons ces mêmes hommes déjà nommés. Nous y voyons les membres les plus distingués de notre ancienne noblesse et de notre haut négoce :

De Longueuil,
De Lotbinière,
De Rouville,
De Boucherville,

De Lacorne,
De LaBruère,
De St. Ours,
De Montigny,

D'Eschambault,
De LaMadelaine,
De Montesson,
De Rigaudville,
De Salaberry,
De Tonnancour,
De Florimont,
Duchesnay,
Perthuis,

Hervieux,
Gaucher-Gamelin,
Giasson,
Campion,
Beaubien,
De Musseau,
Lamarque,
Foucher,
Moquin, etc.

Et combien d'autres ne pourrions-nous point ajouter ! Par leur éloignement des lieux, ou employés ailleurs à rencontrer l'ennemi, ou encore à préparer la défense dans d'autres parties du Canada, ils ne purent se joindre à la valeureuse phalange d'où n'étaient exclus ni l'âge, ni la position sociale ; au contraire.

Faisant la part des morts et des absents, peu manquent à l'appel parmi ceux avec qui nous avons fait connaissance tout à l'heure.

En 1812, trente-sept ans après, encore une fois, nous sommes en présence de notre ennemi séculaire ; et en jetant rapidement l'oeil sur les cadres de la milice de la Province de Québec enrôlée pour la défense, nous nous assurons de ceux qui la commandent et la dirigent. Or, qui sont-ils ceux qui, par leur prudence, leurs connaissances, leur courage, sont appelés à conduire nos bataillons sur le champ d'honneur ? Voici quelques noms :

Vassal de Monviel,
Tariou de Lanaudière, l'ainé,
Frémont,
Juchereau Duchesnay,
Boucher de Boucherville,
D'Estimauville, père,

Foucher,
Mailhot,
St. Martin,
Poulin de Courval,
Godfroi de Normanville,
Godfroi de Tonnancour,

Boucher de Montizambert,
 Chaussegros de Lery,
 Godfroi de Tonnancour,
 LeCompte-Dupré,
 Perrault,
 Panet,
 Chaussegros de Lery, fils,
 De Salaberry,
 Taschereau,
 Duchesnay,
 De Lanaudière,
 De Montizambert, fils,
 De Lanaudière, cadet,
 Baby, fils,
 De Bonne,
 Chev. Duchesnay,
 Hervieux,
 Nivard St. Dizier,
 Guy,
 Beaubien,
 Delisle de la Cailletterie,
 Chartier de Lotbinière,
 Denys de LaRonde,
 Pembrun,
 Hubert Lacroix,
 Saveuse de Beaujeu,
 Tarieu de Lanaudière,
 Verneuil de Lorimier,
 De St. Ours,
 Harvieux, fils,
 Boucher de Labruère,
 De Lery,
 De Boucherville, père,
 Boucher de Montarville,
 Boucher de Lapérière,
 Pécaudy de Contrecoeur,
 Boucher de Grosbois,
 St. Ours d'Eschailions,
 Hazeur de Lorme,
 Mailhot,
 Noyelle de Fleurimont,
 Guy, fils.

De Tonnancour,
 Bazin,
 L'Ecuyer,
 Adhémar,
 Dandonneau du Sablé,
 Joliet d'Anticosti,
 Rastel de Rocheblave,
 Pothier,
 Fleury d'Eschambault,
 de Lachevrotière,
 Couillard de Beaumont,
 Couillard de l'Épinay,
 Riverin, l'Ainé,
 Aubert de Gaspé,
 Riverin, cadet,
 De Salaberry, fils,
 Desauniers-Beaubien,
 De la Bruère-Piedmont,
 Louvigny de Montigny,
 Marcoux,
 Sabrevois de Bleury,
 St. Georges-Dupré,
 Duchouquet,
 De Hertel,
 Jobert,
 Rocbert de LaMorandière,
 Des Rivières Beaubien,
 Lefebvre de Bellefeuille,
 Testard de Montigny,
 Tasché,
 Cartier,
 Trottier de Beaubien,
 Bouthillier,
 Boucher de Niverville,
 De Couagne,
 Pinguet,
 Levesque,
 De Lagorgandière,
 Lambert-Dumont,
 Dunière,
 Fromenteau de la Boucherie,
 Curot,

Gaucher-Gamelin,
Hertel de Rouville,
Duclos de Celles,

Foucher,
Le Moine de Martigny.

Ici, encore, nous croyons entendre et voir les noms des seigneurs, gentilshommes, négociants et bourgeois que nous avons donnés comme n'ayant pas émigré : ce sont leurs fils, leurs descendants. S'il en manque quelques-uns, c'est que la mort, l'implacable mort, les avait moissonnés, et que ces familles ont ainsi disparu de parmi nous pour ne plus jamais figurer nulle part. Leur nom, faut-il le dire, est éteint.

Ces citoyens n'étaient point des politiciens ; ils avaient appris à obéir au roi et non point à lui dicter des lois.

Fallaient-ils défendre le pays ? Hommes d'épée et braves, ils étaient toujours au premier rang, prêts à verser leur sang pour la défense de leur patrie ; bon sang ne peut mentir.

Après ces nombreux faits, auxquels on peut en ajouter beaucoup d'autres, le lecteur n'aura pas grand'peine à partager notre manière de voir sur la question proposée, et il la résoudra comme nous.

Non, les seigneurs, la noblesse du pays, les hommes lettrés et le haut commerce n'ont jamais quitté le Canada à l'époque de la cession ; et de plus, eu égard au temps et aux événements, leurs descendants vivent encore au milieu de nous en grand nombre, ainsi qu'il est facile de le constater en jetant un coup d'oeil sur le pays tout entier.

D'ailleurs, quels motifs auraient pu pousser la noblesse et les classes cultivées à émigrer en France ?

En premier lieu devait venir, nul doute, le sentiment national. Mais, que n'avait donc pas fait le gouvernement français pour l'éteindre ! Les Canadiens avaient mis tout en jeu pour conserver le Canada à la France ; aucun sacrifice ne leur avait coûté en vue de cette noble fin. Rien, absolument rien ne les avait arrêtés. Leur sang le plus pur avait été répandu sur les champs de bataille ; ils avaient volontairement tout abandonné pour venir en aide au trésor épuisé de la mère-patrie ; ils ne s'étaient rien réservé, et le jour néfaste qu'ils craignaient tant, mais prévu par la Cour, arriva dans toute sa laideur : et la France répudia sa dette.

Rameau, cet écrivain distingué qui nous a si bien connu et si bien compris, n'a pu s'empêcher de dire : " Ce n'est donc ni par défaut de vitalité, ni par incapacité ou insuffisance quelconque de la part des colons, que le pays a été perdu. Il n'a cédé qu'à la force infiniment supérieure ; ce n'est pas la colonie qui a succombé, c'est seulement la domination de la France ; et la preuve, c'est que la colonie française lui a survécu."

Les Canadiens, confiants dans l'honneur du Roi, avaient accepté son papier comme bon argent, et rien au monde, n'aurait pu leur faire concevoir qu'à un jour donné ce même papier serait déshonoré.

Il est facile de se figurer le sentiment d'indignation, de colère même, qui s'éleva de tous les côtés, à cette déplorable nouvelle. Tel que nous l'avons déjà dit, c'était la ruine à toutes les portes, et surtout pour les hautes classes, le grand commerce.

L'intérêt, ce grand mobile, les forçait, pour le bien de leurs enfants, à repasser au Canada, et y retenait pour toujours ceux qui y avaient pris une position d'expectative, espérant là où il n'y avait plus d'espoir à avoir !

C'est encore l'intérêt qui a retenu ici les seigneurs du pays. Que seraient-ils allés faire, en effet, en France, pauvres, sans influence, inconnus dans bien des cas ? Nous croyons devoir choisir et donner ici, entre un grand nombre d'autres, quelques lettres qui expliquent parfaitement dans quel triste état se trouvait alors la société en France.

M. Havy, riche négociant de La Rochelle, écrivait, à la date du 12 février 1759, à MM. Baby, de Montréal :

“ Vous ne pouvez vous imaginer en quel désordre toutes choses sont par défaut de bonne police, et par les changements continuels qu'il y a eus dans le ministère de la marine—l'argent, ce grand mobile et ce nerf essentiel de la guerre, de toutes choses, manque

. . . . il ne paraît pas jusqu'à présent, que la Cour se prépare à envoyer les secours qui seraient nécessaires à la colonie. Ha ! que nous craignons que la Nouvelle-France ne tombe cette année au pouvoir de nos fiers ennemis ! Tout est pour eux. Les affaires générales sont dans une crise bien terrible. Nous sommes dans un siècle de fer, dans lequel il se passe des choses inouïes. Enfin, Dieu veuille par sa bonté infinie nous donner de meilleurs jours et nous préserver, ainsi que tout le pauvre Canada, et *singulièrement son brave et digne peuple.* ”

D'un autre grand négociant, M. Jauge, mais de Bordeaux, de la même date, et aux mêmes :

“ On parle d'armement dans nos postes, mais il ne paraît pas qu'il y ait encore rien de prêt, ny que l'on puisse vous faire passer les secours dont vous auriez besoin. . . . Nous comptons beaucoup sur la valeur de nos braves Canadiens, mais nous craignons qu'ils ne soient accablés par le nombre des ennemis, et il ne paroît guère possible de vous envoyer de puissant secours, s'il y en a, ce que nous ignorons encore.”

On voit, tout de suite, dans quel état se trouvait cette pauvre France, la veille du jour où elle nous perdit. Pouvait-il être meilleur le lendemain ? Non.

Voici de la même source, en octobre de l'année mil-sept cent soixante : “ Je vous dirai seulement que la misère est générale icy ; qu'il ne se fait plus de commerce ; le papier du Canada entièrement discrédité ; ainsi jugez combien ceux qui n'ont que cet argent se trouvent misérables ! ”

Monsieur Perrault écrit de LaRoche à son frère aîné, à Québec, en date du 11 octobre 1760 :

“ . . . Je vais leur remettre (à MM. de Boucherville) les 3 Ordonnances que vous m'avez remises pour eux, mais crains bien qu'ils n'en puissent rien retirer, puisque leurs appointements ne leur ont point encore été payés, depuis un an. Vous voyez par là combien ils sont à plaindre, ainsi que tous les autres officiers qui viennent d'arriver, et qui n'ont que du papier de cette espèce.”

Pauvre perspective, n'est-ce pas, pour les Cana-

diens, à quelques classes qu'ils pouvaient appartenir ? C'était l'indigence que leur offrait en quelque sorte cette France tant aimée d'eux. Coûte que coûte, il fallait s'incliner devant des circonstances insurmontables, revenir au Canada, ou y rester si déjà on s'y trouvait. Il valait mille fois mieux mener ici une vie frugale et économique, que d'aller se livrer à la mendicité en France. Ici, du moins, on était connu, considéré, entouré d'un certain prestige même ! Quant aux marchands, ils ne tardèrent point, certains moments difficiles passés, de se remettre en voie de prospérité, grâce à l'habile politique du gouvernement anglais. "Vous avez sans doute reçu, dit une lettre en date du 4 février 1761, des lettres du Canada. J'en aye de divers amis qui tous me marquent se louer beaucoup du gouverneur anglais ; rien ne leur a manqué pendant l'hiver et même en assez bon compte. Ils auront abondance de tout cette année."

Le fait est que les Canadiens étaient mieux traités qu'ils ne l'avaient jamais été.

Quelle fut donc l'origine de l'erreur historique que nous essayons de réfuter en ces pages ? Où Bibaud, qui le premier la consigna dans un livre, la prit-il, lui si juste, si honnête, toujours si judicieux dans ses assertions au sujet de notre histoire ? Il ne pouvait, en effet, l'avoir inventée : quel intérêt eût-il eu à cela ?

Est-ce à la tradition qu'il s'est adressé ? Mais la tradition était exactement le contraire de cette erreur ?

Est-ce dans des écrits particuliers, dans des actes publics peut-être ? Mais ici encore, tout contredisait ce mensonge.

De qui la tenait-il donc ?

⁴ Nous répondrons, sans hésiter, qu'il l'avait trouvé dans les pièces du baron Maçere, cet ennemi acharné de tout ce qui était Canadien et catholique ; qui ne voyait jamais, chez ceux-ci que des adversaires innés, selon lui, de la Grande-Bretagne.

C'est ce même homme qui faisait dire au général Guy Carleton, gouverneur du Canada en remplacement du général Murray, dans une dépêche au Secrétaire des colonies : " Je lui donne un congé de douze mois (il était avocat-général ici). Il désire retourner à Londres afin d'y trouver de l'avancement ; il a une grande antipathie pour les Canadiens. J'avais espéré que le temps, l'expérience auraient fait disparaître ses préjugés, car il aurait été utile. Mes espérances ont été déçues . . . "

⁵ Nous allons démontrer clairement que c'est bien sur ce dénigreur de tout ce qui était Canadien, que notre historien Bibard s'est fort malheureusement appuyé pour nous dire l'état d'infériorité morale et intellectuelle dans lequel nous avait prétendûment plongés le départ des Français. Cette pensée ne pouvait surgir, évidemment, que dans un esprit étroit et haïeux comme celui du baron. Son but était de traiter les Canadiens en conquérant. Il ne prétendait les laisser jouir d'aucun des privilèges, d'aucune des immunités que l'Angleterre accorde à ses sujets.

Ces sentiments funestes étaient partagés par un assez grand nombre de personnes en Angleterre ; mais nous devons à la vérité de dire que, fort heureusement, les grands hommes d'Etat anglais refu-

sèrent sagement de s'engager dans cette voie de dénigrement.

Les nombreux écrits du baron Masere touchant le Canada portent les mêmes signes caractéristiques, sont marqués tous au même coin.

Mais c'est surtout en un mémoire où il examine et commente longuement une supplique présentée à S. M. Georges III, en 1773, par plus de soixante citoyens éminents et respectables, nobles et autres, de Montréal, afin d'obtenir le rétablissement des lois françaises, que le baron donne libre cours à son amertume.

A chaque ligne, il laisse percer sa crainte de voir les classes supérieures exercer quelque influence sur les autorités impériales. Il s'efforce de démontrer, au peuple et aux gouvernants d'Angleterre, combien ces classes élevées avaient peu de valeur, combien elles étaient indignes des libertés dont tout citoyen anglais, sous n'importe quelle latitude, est si jaloux.

A cette tâche détestable, il consacra tout le temps qu'il passa au Canada, et ne cessa même de la poursuivre avec ardeur longtemps après son retour à la métropole. Un moment, les législateurs anglais semblèrent admettre sa manière de voir : de meilleurs avis prévalurent heureusement dans les Conseils du Royaume.

Il en voulait principalement aux nobles, aux seigneurs : il paraît redouter grandement leur influence en Angleterre. Il cherche, il invente toutes sortes de moyens pour les abaisser. Il veut prouver que ce sont des hommes de rien, n'ayant aucune similitude avec ceux de même rang en Angleterre, ne méritant

de ces derniers aucune considération, aucun égard. D'ailleurs, faute énorme et irréparable à ses yeux, ils sont favorables aux prêtres catholiques ! Or, ces prêtres dominaient et tenaient les paysans dans la plus profonde ignorance : n'était-ce pas plus qu'il n'en fallait pour les mettre au ban de l'opinion ?

Cependant l'évidence même démentait à ce point ce qu'il avançait ainsi, qu'il est forcé de leur concéder le grand mouvement qui se fit — et dont il se plaint — pour le rétablissement des lois françaises.

Il essaie, il est vrai, d'en diminuer l'importance : son aveu n'en subsiste pas moins.

A la page 141, vol. I, nous lisons :

"It is not the great body of His Majesty's new Canadian subjects that are dissatisfied with the English laws and government, but only a small number of persons (consisting partly of the noblesse or gentry of the country, and partly of the discarded officers of the French Government, both in the civil and military line), whose views and interests are totally distinct from and, in some degree, even contrary to those of the body of the people that have excited the complaints, etc. However, it must be confessed that there are among the names that are subscribed to the petition some persons who are not of this narrow class, such as those of M. LeMoine, M. St. George-Dupré and M. L. Porlier, who, I believe, respectable merchants and whose opinions and inclinations deserved regard. Such are likewise those of Mr. Mézière, Mr. Peter Panet, the father, Mr. Sanguinet, all who are notaries, attornies and

advocates at Montreal." Mais tous les autres signataires sont des coupeurs des bois, "a sort of low traders or pedlars," que le gouvernement français avait été forcé de mettre hors la loi!

Le gouvernement, d'après lui, ne pouvait confier des emplois publics à d'autres qu'à des Anglais de naissance, car "as to the Canadian themselves, as contra-distinguished from the natives of Old France, it is in vain to seek for such persons amongst them, because their education are not such as to qualify them for these employments."

Et les Canadiens instruits, sortis du Séminaire et du Collège des Jésuites de Québec, qu'étaient-ils donc devenus ?

Continuant dans le même esprit :

"As many people have mentioned, the noblesse of Canada on occasion of the late Quebec Act, and have seemed to think that they were a very numerous and powerful part of the people of that Province, and consequently, that their sentiments ought chiefly to be considered in settling the government of it, I shall here take the liberty to give a short account of them, in order to show that this opinion of their importance is by no means well grounded."

Après un long réquisitoire contre la noblesse canadienne et les gentilshommes, il conclut en ces termes :

"In general (as I have been informed), the nobles of all kinds were rather feared than loved by the common people of Canada in the time of the French Government, in consequence of the haughty manner in which they treated them, against which it was

impossible at that time for the latter to get any redress. The noble persons now have no titles of honour, as duke, or count, or marquis, or the like."

On le sait parfaitement bien, mais n'empêche que c'était bien là la noblesse du pays, aimée, respectée de leurs censitaires, ainsi que le dit M. de Gaspé dans ses mémoires.

En effet, quel plus touchant témoignage de confiance peut-on voir que celui qui fut accordé à la noblesse, aux classes cultivées et instruites, que celui qui fut donné par toute la Province de Québec dans la première élection qui suivit l'octroi de la Constitution de 1791 ? Le peuple se fait représenter en parlement par les citoyens les plus intègres, les plus éclairés, les plus dévoués à la chose publique ; ceux en qui, d'après son jugement, il croit, à bon droit, pouvoir placer une confiance implicite, à raison des grands services qu'ils lui ont rendus dans les beaux comme dans les mauvais jours. Voici les noms des élus :

Panet, Marcoux, Dunière, Taschereau, de Salaberry, Juchereau Duchesnay, Godfroi de Tonnancour, (l'aîné), Hertel de Rouville, Rastel de Rocheblave, Mailhot, Le Gras de Pierreville, St. Georges-Dupré, de Lorimier, Chartier de Lotbinière, de Bonne, La Croix, Margane de LaValtrie, St. Martin, Panet (Ant.), de Salaberry, Boisseau, etc. Tandis que, au Conseil Législatif, siégeaient Chaussegros de Lery, Picoté de Belestre, Roch de St. Ours, François Baby, Le Moyne de Longueuil, de Lariaudière, Boucher de Boucherville, etc.

Trente années et plus de dénigrement et de fausses représentations, de calomnies même et d'injures, n'avaient pu diminuer le prestige de ces classes élevées et importantes qui avaient toujours si bien servi le peuple dans toutes les circonstances périlleuses de son existence. Ce même peuple leur en donnait aujourd'hui un témoignage de reconnaissance non équivoque.

Ces erreurs du baron furent reprises, amplifiées et propagées par d'autres. Le Procureur-général de la Grande-Bretagne, Marriott, dans son *Rapport à Sa Majesté sur un Code de lois pour Québec*, adopta beaucoup de ses vues. Mais il ajoute que, d'après le général Carleton, les membres de la noblesse alors domiciliés au Canada et ayant servi dans les armées du roi de France, étaient au nombre de soixante-seize; ceux qui n'avaient point porté les armes se montaient au chiffre de quarante-quatre, soit un total de cent-vingt nobles.

Ce qui, on l'admettra bien, est certainement plus que *quelques nobles*, ainsi que le rapportent Bibaud et d'autres. C'est un nombre qui compte et ne pouvait être méconnu, ni considéré comme quantité négligeable.

Est-il possible d'accorder la moindre créance à un homme assez sectaire, assez aveugle pour écrire que "les Canadiens étaient peïnés de voir la religion catholique reconnue au Canada?" Peut-on compter sur la rectitude de ses observations, sur la sagesse de ses jugements? — Avoir recours à un tel moyen, avancer une pareille fausseté pour se faire entendre, indique clairement que la vérité n'est plus qu'un vain mot chez cet écrivain.

Et c'était là, c'était chez Masere, que Bibaud et d'autres allaient chercher leur inspiration, leurs documents historiques !

Nous avons dit que certains jurisconsultes partagèrent — du moins en partie — les idées du fâcheux baron.

Dans une brochure publiée à Londres en 1788 : "*A Review of the government and grievances of the Province of Quebec since the conquest of it by the British Arms,*" à la page 22, on lit : "The progress of misfortune is nevertheless, always sufficiently rapid, and we generally know the nature and extent of our calamity before we are adequately prepared to meet it. From the surrender of the country until the establishment of civil government, a number of French judges, *Conseillers du Conseil Supérieur, Avocats* — il n'y en avait point — or lawyers,—from choice, necessity, or effectation — still remained in the Country, and cherished hopes that their professional talents might be wanted." Voilà qui est clair et se comprend facilement, et corrobore pleinement nos dires sur ce point ; mais, s'inspirant de Masere, l'auteur ajoute : "The only system of laws which they or the Canadian people knew the practice being now abrogated — par l'Ordonnance du mois de septembre 1764 ! — the greater part of them soon after left for France," ce qui n'est pas du tout le cas, nous l'avons démontré. Dans une autre brochure publiée à Londres, en 1789, et attribuée au Procureur-général d'alors, toujours animé de l'esprit du malencontreux baron, à la page 73, on lit : "Those who have taken the lead in the

pretended opposition to the reforms prayed for — l'abrogation pleine et entière des lois françaises et l'octroi d'une Chambre composée de protestants uniquement — are principally of that class of the people *who call themselves gentry* ; but we flatter ourselves, that their representations will not have much influence with the British legislature. *But the Seigneurs and Noblesse by virtue of their fiefs, and the officers and nobles by patent who have served in the French troops, are the one too inconsequential and the other too miserable, in point of property, to merit any distinction by trials, or, in the nature of the punishment. To compare them to British Peers would be to form, an argument of ridicule and not of reason.*''—*Marriott's Report.*

Il y en avait donc de la *Noblesse et des Seigneurs* alors, et ce, en assez grand nombre pour faire une opposition sérieuse à ceux qui voulaient un changement radical dans nos lois ? Ils étaient pauvres, c'est vrai : mais ils comptaient évidemment assez dans le pays pour inspirer de la crainte à une certaine clique qui, dans le même esprit que Masere, et partageant les mêmes idées étroites et mesquines, croyait devoir en diminuer le prestige en Angleterre pour arriver à son but, en les représentant comme *pauvres et d'aucune conséquence dans le pays.*

Afin de mieux déguiser son jeu odieux, il invoque l'abbé Raynal qu'il avait lui-même inspiré—ayant déjà écrit tout cela bien avant lui sur l'état et l'émigration de la noblesse :—“ That this removal of the greater part of the French noblesse in Canada to old

France upon the conquest of it, is an advantage to that country in its present state of a province of the crown of Great Britain, is not only the opinion (surtout la sienne) of most Englishmen who are acquainted with that Province, but also of a very ingenious and learned writer."

Alors, il cita " l'Histoire philosophique et politique des colonies européennes dans les deux Indes " de cet abbé pas trop véridique que nous connaissons tous : " L'acquisition d'un territoire immense n'est pas toutefois le plus grand fruit que la Grande-Bretagne doit retirer de la prospérité de ses armes. La population considérable qu'elle y a trouvée est un avantage bien plus important. A la vérité, *quelques-uns* de ces nombreux habitants ont fui une domination nouvelle qui n'admettait entre les hommes d'autre différence que celle des qualités personnelles de l'éducation, de l'aisance, de la faculté d'être utile à la société. Mais l'émigration de ces *êtres méprisables* dont l'importance n'avait pour base que des coutumes barbares, a-t-elle dû être regardée comme une calamité? La colonie n'avait-elle pas beaucoup gagné à être débarrassée de tous ces nobles oisifs, qui la surchargeait depuis si longtemps, de ces nobles orgueilleux qui entretenaient le mépris de tous les travaux? "

Malgré tout, cet écrivain n'ose pas aller jusqu'à dire que presque toute la noblesse avait émigré, car il se serait fait contredire en France et au Canada ; il se contente d'écrire " quelques-uns, " et c'en est assez pour lui permettre d'injurier le plus grossièrement possible le corps tout entier.

Mais nous avons réservé pour la fin une pièce qui fait bonne justice des raisons du baron Masere et de ses pareils ; qui met à néant les faits erronés qu'ils ont avancés ; qui frappe d'absurdité leurs prétentions, et qui soutient incontestablement, au contraire, la position que nous avons prise. Cette lettre était inconnue à Bibaud, bien sûr, car autrement il ne serait pas tombé dans la grave erreur que nous lui reprochons, à bon droit.

Le général Murray, qui succéda à Amherst et demeura au Canada plusieurs années, dans une lettre adressée aux *Lords of Trade and Plantations*, demeurée longtemps inconnue, mais enfin publiée dans le "British American Register," du 19 février 1803, dit, entre autres choses remarquables, et d'une vérité à ne laisser aucun doute : "On the other hand, the Canadians, accustomed to an arbitrary and a sort of military government, are a frugal, industrious and moral race of men who, from the just and mild treatment they met with from His Majesty's military officers that ruled the country for four years past, until the establishment of the Civil Government had greatly got the better of the natural antipathy they had of their conquerors. They consist of the NOBLESSE, WHO ARE NUMEROUS, and who pique themselves much upon the antiquity of their families, their own military glory and that of their ancestors, These noblesse are seigneurs of the whole country, and though not rich, are in a situation in that plentiful part of the world, where money is scarce and luxury still unknown, to support their dignity. The

inhabitants, their tenanciers, who pay only an annual quit rent of about a dollar for one hundred acres, are at their ease and comfortable. They have been accustomed to respect and obey their Noblesse ; their tenures being military, in the feudal manner, they have shared with them the dangers of the field and natural affection has been increased in proportion to the calamities which have been common to both from the conquest of the country. As they have been taught to respect their seigneurs, and not yet intoxicated with the abuse of Liberty, they are shocked at the insults which their noblesse and the King's officers have received,—à la Masere,—from the English traders and lawyers since the civil government took place."

Nous le voyons, c'est le général anglais, le gouverneur, en charge depuis les premiers instants du régime britannique jusqu'après le Traité de Paris,—jusqu'en 1766—qui l'assure officiellement à la Cour de Londres, en termes non équivoques : "Que la noblesse canadienne restée au pays était nombreuse et respectée."

Il ajoute : "The Canadian noblesse were hated because their birth and behaviour entitled them to respect, and the peasants were abhorred because they were saved from the oppression they were threatened with. . . ."

Voici la fin de cette remarquable lettre : "I glory in having been accused of warmth and firmness in protecting the King's Canadian subjects, and of doing the utmost in my power to gain to my royal master,

the affections of that brave, hardy people whose emigration, if ever it should happen, will be an irreplaceable loss to this Empire."

N'aurions-nous que la parole désintéressée du général Murray pour soutenir notre prétention, que cela suffirait : car ce haut fonctionnaire était ici quand se sont embarqués pour la France, ou ailleurs, ceux qui, pour une raison ou une autre, avaient résolu de ne point subir le nouvel ordre de choses. Mieux que tout autre — mieux surtout que son Procureur-général qui ignorait absolument la langue française, la langue, à peu d'exceptions près de toute la population, et qui, par conséquent, ne pouvait se mêler à celle-ci, — il avait été à même d'étudier avec soin, et sans préjugés, les conditions sociales et autres du Canada qu'il gouvernait depuis plusieurs années ; la situation lui était parfaitement connue, familière même. Son témoignage est donc d'un grand poids, et nulle autorité plus forte ne saurait prévaloir à l'encontre. Il renverse et confond Masere et tous ceux qui se sont inspirés de ses racontars plus ou moins croyables.

M. Sulte, qu'il convient assurément de consulter, et qui a donné à la question une attention suivie, avoue qu'il y aurait un livre entier à écrire sur ce sujet ; mais il nous assure, en même temps, que la noblesse canadienne toute entière est demeurée au Canada ; cela suffit au maintien de notre thèse. La bureaucratie qui s'en éloigna alors était, à quelques exceptions près, la plus compromise et la plus détestée. Souverainement méprisée, elle ne possédait pas la moindre bribe d'influence sur la population, au

contraire. Quant à la noblesse française, à proprement parler, elle se recrutait uniquement dans l'armée et parmi les fonctionnaires en chef, qui, à part Vaudreuil et quelques autres qui vendirent leurs biens, n'avaient point le plus léger intérêt dans la colonie. Ces nobles ne sortaient jamais de leurs attributions officielles pour s'occuper de la bonne ou de la mauvaise gouverne du pays tant qu'elle ne les atteignait pas personnellement. Ils remplissaient strictement et honnêtement leurs devoirs envers le roi, et en la manière voulue par la Cour de France, rien de plus ; et leur départ ne causa pas la moindre commotion dans le public, cela se comprend facilement. C'est donc la clique Bigot, Cadet, Pénis-sault & Cie, qui allait manquer au bonheur du peuple canadien, elle qui avait tant travaillé pour le ruiner ! Non, mille fois non ! On avait salué leur départ d'un grand et long soupir de soulagement.

Il n'entre pas dans notre cadre d'étudier si les hautes classes canadiennes ont failli à la tâche qui leur incombait au moment si critique de la cession. Nous n'avons voulu faire voir qu'une chose, à savoir : qu'elles n'ont point émigré. Mais, ce que nous pouvons ajouter avec justice, c'est qu'elles ont contribué énormément à la prospérité du pays en aidant, avec une entente parfaite, le clergé à faire accepter, sans aucune secousse, le nouveau régime. Ce rôle était, pour le moment, peut-être assez effacé, obscur même, mais il n'en était pas moins dicté par un patriotisme de bon aloi, on ne saurait le nier.

Nous l'avons constaté, d'ailleurs,—position oblige— chaque fois que les événements mettaient en péril la chose publique, et demandaient, de leur part, une manifestation modeste mais réelle de leur patriotisme et de leur bravoure, la noblesse, les notables, en un mot les classes élevées et instruites du Canada, étaient les premières à répondre à l'appel, si toutefois elles l'attendaient, pour remplir leur devoir envers leur pays et leurs compatriotes.

